

## EPREUVES PISCINE

1. Détendeurs: les épreuves pratiques pour l'obtention des différents brevets sont exécutées avec les détendeurs à deux étages.
2. En cours d'examen, le lestage peut être modifié en fonction de l'équipement (libre / scaphandre) sans toutefois entraîner un retard dans le déroulement du brevet.
3. A chaque remontée, en libre ou en scaphandre, il faut expirer et regarder vers la surface un bras levé.
4. L'ordre de déroulement des différentes épreuves n'est réellement prescrit qu'à partir du plongeur P4. Pour les plongeurs P2 et P3, l'initiative est laissée au responsable de l'école. L'ordre le plus généralement suivi pour les divers brevets est l'ordre logique basé non sur le degré de difficulté des épreuves ou sur les facultés de récupération des candidats, mais simplement sur l'équipement progressivement complété des candidats.
5. Le candidat veillera à ne pas avoir d'eau dans son masque.
6. Il n'est pas interdit de remonter à l'échelle de sortie du bassin palmés aux pieds, Ceci constitue un apprentissage de remontée à l'échelle d'un bateau. Par contre, il est exclu de parcourir un long déplacement sur le bord sans se «dépalmer». Pour quelques pas, on marchera à reculons. (Le fait d'enlever et de remettre ses palmes pour une distance insignifiante peut être jugé comme un essai intempestif d'allonger le temps de récupération.)
7. Un plongeur sait que le tuba est indispensable. Il fera en sorte de ne pas le perdre et ne l'abandonnera pas sur le bord du bassin.
8. Avant de commencer l'examen, le candidat pourra se mouiller et / ou se mettre à l'eau.
9. On ne touchera pas à l'équipement du candidat pendant l'examen.
10. Une seule épreuve pourra être représentée à l'issue d'un examen.